

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 17 (1925)
Heft: 9

Rubrik: Mouvement international

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

à l'heure pour chaque ouvrier qualifié. Le salaire minimum de toutes les catégories de manœuvres sera augmenté de 5 ct., comme avant la diminution des salaires, selon l'ancien contrat. Les travaux exécutés au Bruderholz bénéficieront d'un supplément de salaire. Aucune représsaille ne sera exercée. Les relations de travail ne sont pas interrompues du fait de la grève.

Par ce résultat, les ouvriers ont à peu près reconquis les conditions obtenues en 1920. Il ne fut pas possible d'obtenir des vacances payées. Le contrat est valable jusqu'au 1er mars 1928. Mais, si pendant la durée du contrat le coût de la vie se modifiait d'une façon sensible, les salaires pourront être aussi modifiés par tranches annuelles à partir du 1er avril 1926. La demande doit en être présentée quatre semaines avant à l'office de conciliation. Le travail a été repris le 20 juillet.

Papier et auxiliaires des arts graphiques. La grève des ouvriers papetiers de Landquart s'est terminée au début au mois d'août. La maison qui, durant la grève, avait pu faire exécuter ses commandes par les autres fabriques de papier, refusa d'admettre la proposition par l'office de conciliation de Coire. Elle fit une autre proposition, accordant une augmentation partielle des salaires et offrant l'introduction du travail à la tâche. Le point critique était la réintégration de quelques grévistes, que la direction refusait de reprendre. Les grévistes réussirent d'atténuer certaines conditions posées, mais d'une manière générale, les propositions patronales durent être acceptées. Un tiers seulement des ouvriers furent repris les premiers jours, les autres doivent être secourus encore. Une trentaine d'ouvriers ne peuvent plus compter d'être repris. Cette situation obligea l'Union syndicale à intervenir en lançant une souscription en faveur des victimes de cette grève, les moyens financiers de la fédération étant épuisés. Nous espérons que cet appel à la solidarité sera entendu par la classe ouvrière de ce pays.



Mouvement international

Congrès international des peintres et professions similaires. L'organisation internationale des peintres et professions similaires a tenu son IV^{me} congrès à Dresde. L'Amérique, le Danemark, l'Allemagne, la Suède, la Norvège, l'Autriche, la Hongrie et la Suisse étaient représentés par douze délégués officiels au total. Les fédérations de Belgique, d'Angleterre, de Finlande, de Hollande et de Tchécoslovaquie ne furent point, pour des raisons diverses, à même d'assister au congrès. Dans les autres pays, des fédérations ou sections professionnelles dignes de mention n'existent pas pour le moment dans les professions de la peinture et métiers assimilés.

Le rapport du secrétaire Streine, de Hambourg, englobait les deux dernières années. Parmi diverses autres choses, on a réussi à promouvoir l'activité du secrétariat au cours de cette période, par l'édition d'un bulletin d'information paraissant régulièrement. Les relations avec les groupements non encore affiliés purent être afferries, et le travail d'information sur les questions les plus diverses relatives à l'organisation, à la technique professionnelle et au domaine social, largement étendu. Le rapport sur l'activité du secrétariat, dont la situation financière est satisfaisante, fut approuvé à l'unanimité. De même, le camarade Streine fut réélu unanimement au poste de secrétaire international.

Les exposés sur l'évolution des professions de la branche peinture, des points de vue artistique et technique, dans les divers pays, donnèrent lieu à un échange de vues très animé et fort utile. L'industrie de la peinture traverse, elle aussi, un stade de transition auquel

on se doit d'accorder, dès à présent, une attention plus grande qu'on ne le fit.

L'édition, par la section allemande, d'un organe professionnel fort heureusement présenté, fut saluée de l'approbation générale, et l'on s'engagea à le diffuser également dans les autres pays.

L'attitude prise en matière de questions d'hygiène et d'accidents du travail vaut qu'on lui accorde la plus grande importance. Il fut décidé, à l'unanime approbation, de tendre, par tous les moyens, à ce que la convention adoptée par la conférence internationale du travail de 1921, à Genève, au sujet du saturnisme, soit ratifiée dans le délai, qui va jusqu'à son entrée en vigueur, en 1927, par tous les Etats, et que son application soit préparée par des lois et des règlements adéquats. De même, on mènera, d'une manière plus active que jamais, la lutte contre l'emploi de plus en plus généralisé des succédanés de la térébenthine, des siccatifs et autres produits chimiques pernicieux pour l'économie humaine.

Le débat sur la question d'une éventuelle fusion avec l'Internationale des travailleurs du bâtiment fut ajournée après un long échange d'opinions. Etant donné que les fédérations de Hollande, de Danemark et de Suède s'opposent décidément à une telle fusion et que, quelques jours avant le congrès, l'assemblée générale de la fédération allemande a rejeté unanimement une fusion avec les ouvriers du bâtiment, même les défenseurs de la thèse de la fusion émirent, pour des raisons d'ordre international, l'avis que ce serait une erreur que de prendre une décision définitive en ce moment. Le délégué américain se déclara, lui aussi, contre l'abandon de l'autonomie des organisations.

Congrès international des travailleurs du tabac.

Le secrétariat international des travailleurs du tabac a tenu, à Bruxelles, du 3 au 7 août, son premier congrès annuel depuis la reconstitution de l'Internationale en 1919. Il comprenait 27 délégués, représentant 12 organisations appartenant à 11 pays. Il ressort du rapport soumis par le secrétaire international Eichelsheim sur l'activité depuis le dernier congrès que l'industrie du tabac ploie dans tous les pays sous des impôts de plus en plus lourds, qui font que le prix des produits fabriqués augmente et que la consommation se réduit. De plus, on emploie en nombre de pays toujours plus de machines, ce qui a pour conséquence de diminuer le nombre des travailleurs. A la fin de 1924, 13 pays étaient affiliés au secrétariat international, dont l'effectif global se chiffrait par 120,883 membres. La situation financière du secrétariat s'est notablement améliorée au cours de 1924, de sorte que l'on peut maintenant envisager la possibilité d'une plus large activité.

Quelques organisations affiliées ont reçu une lettre de la section des travailleurs du tabac de l'Union russe de l'alimentation, lettre où l'on se plaint que le secrétaire international n'aurait pas répondu à une demande d'admission de la fédération russe. Après que le secrétaire eût dénié cette assertion, le congrès adopta, après un débat approfondi, la résolution suivante présentée par Deichmann (Allemagne):

«I. Le congrès constate que le syndicat russe n'ayant pas adressé une demande officielle d'affiliation à l'Internationale du tabac, il n'y a pas lieu d'engager une conversation à ce sujet.

II. Une éventuelle demande officielle du syndicat russe ne pourra être accueillie tant que les négociations en cours entre l'Internationale syndicale d'Amsterdam et de la centrale syndicale russe n'auront pas abouti à un accord.»

Des propositions avaient été soumises par la Belgique et les pays scandinaves au sujet de l'institution d'un fonds international de lutte et subsidiairement l'introduction du secours obligatoire dans l'éventualité

où plus de 25 % des effectifs d'une organisation affiliée sont engagés dans un mouvement. Après avoir été examinées à fond, les deux propositions furent renvoyées au bureau pour examen. La cotisation à verser au secrétariat international a été fixée à 6 cents par membre et par an pour la première tranche de 25,000 membres et de 5 cents par membre et par an pour le surplus.

Jusqu'ici, le secrétaire de l'Internationale déterminait l'activité de l'organisation soit sous sa responsabilité propre, soit de commun accord avec les hommes de confiance des fédérations affiliées. Le congrès vient maintenant de décider d'adjoindre un bureau au secrétaire international. Ce bureau se composera de cinq membres, à savoir respectivement un représentant des organisations de France, de Belgique, d'Allemagne, de Hollande et des pays scandinaves. La Hollande a été choisie à nouveau comme siège de l'organisation internationale, et le camarade Eichelsheim a été réélu à l'unanimité secrétaire international.

Etranger

Le Bureau international stimule l'intérêt des gouvernements pour les problèmes du travail. Le rapport que le directeur du Bureau international du travail a présenté à la VII^{me} conférence internationale du travail contenait un relevé des départements ou services spéciaux consacrés aux problèmes du travail et qui ont vu le jour en 1924. Il en ressort clairement que l'Organisation internationale du travail, créée par le chapitre XIII^{me} du traité de paix, a attiré indubitablement l'attention des gouvernements sur les obligations contractées par tous les Etats membres de la Société des nations. Les créations nouvelles et le développement donné à ces institutions en donnent une preuve nouvelle.

C'est principalement dans les Etats de l'Amérique du Sud que ces services nouveaux ont été institués. Déjà, dans les plus grands d'entre eux, ou plutôt dans ceux dont le développement industriel avait atteint un certain niveau, de tels services existaient: c'étaient en Argentine, le Département national du travail; au Chili et en Uruguay, l'Office national du travail; au Brésil, les services attachés aux ministères de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. Ces administrations ont reçu un nouveau développement: le gouvernement brésilien a institué un conseil national du travail; le gouvernement argentin, de son côté, a créé au Ministère des Affaires étrangères un service spécial pour les questions qui sont du ressort de l'organisation internationale du travail; de plus, le gouvernement chilien a créé dernièrement le Ministère de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociale et du Travail, dans lequel a été fondu l'ancien office national du travail.

Au cours de l'année 1924, plusieurs autres gouvernements ont institué des services spéciaux qui doivent s'occuper des questions du travail: la Colombie l'Office général du travail; le Panama, le Bureau du travail. Partout, en instituant ces nouveaux départements, les gouvernements ont spécifié que les nouvelles administrations devraient être en contact suivi avec le Bureau international du travail.

Le rapport du directeur rappelle, d'autre part, qu'un certain nombre de pays ont tenu à instituer à Genève une représentation permanente, qui assure d'une manière plus personnelle encore et plus directe, leurs rapports avec le Bureau international du travail. C'est ainsi que le Japon a décidé le premier, de déléguer un haut fonctionnaire de son administration qui, tout en le représentant aux sessions du conseil d'administration, est à la tête d'une mission composée de plusieurs fonction-

naires. La Pologne et la Suède ont également des représentants accrédités spécialement et exclusivement auprès du Bureau international du travail. Le Brésil, le Canada, la Finlande, la Hongrie et l'Etat libre d'Irlande ont à Genève des représentants permanents qui sont accrédités à la fois auprès du Bureau international du travail et de la Société des nations. Enfin, l'Albanie, la Bulgarie, le Chili, la Chine, la Grèce, l'Italie, la Tchécoslovaquie et le Venezuela ont chargé des représentants diplomatiques ou consulaires de la liaison avec le Bureau international du travail et la Société des nations ou avec le Bureau seul.

Avis

L'Union syndicale suisse a l'intention de créer en son bureau une place de *collaborateur pour les questions économiques*.

Conditions requises: Bonnes connaissances en économie sociale, économie politique, droit ouvrier, questions syndicales. (Deux langues nationales.)

Les offres sont à adresser d'ici au 1^{er} octobre 1925 au *secrétariat de l'Union syndicale suisse, Monbijoustrasse 61, à Berne*, en indiquant les études faites, sa biographie et les prétentions concernant le traitement.

Le comité de l'Union syndicale suisse.

Le coût de la vie.

Dates	Index *					
	Office fédéral du travail			Union suisse des sociétés de consommation	Offices de statistiques	
	Fonctionnaires	Ouvriers			Bâle	Berne
		qualifiés	non qualifiés			
1914 Juin .	100	100	100	100	100	100
1919 Juin .	—	—	—	254	—	—
1920 Juin .	—	—	—	239	205	—
1921 Juin .	210	209	207	210	188	—
1922 Juin .	157	155	154	157	168	166
1923 Juin .	166	165	163	161	148	169
1924 Janvier	170	169	167	170	160	174
1924 Février	169	168	166	172	159	174
1924 Mars .	169	168	166	170	163	174
1924 Avril .	167	166	165	169	163	172
1924 Mai . .	167	166	165	167	163	172
1924 Juin .	169	168	168	166	162	172
1924 Juillet .	169	169	168	168	163	172
1924 Août .	167	166	165	166	162	172
1924 Sept. .	167	166	164	167	156	172
1924 Octobre	170	169	167	169	157	174
1924 Nov. .	171	170	169	171	158	175
1924 Déc. .	170	170	168	172	157	174
1925 Janvier	168	168	167	171	159	173
1925 Février	167	168	168	168	156	175
1925 Mars .	167	167	167	169	157	174
1925 Avril .	165	165	165	169	156	172
1925 Mai . .	164	165	165	167	155	172
1925 Juin .	166	166	167	168	155	171
1925 Juillet .	166	166	167	167	155	167

* Alimentation et combustible.

* Alimentation et combustible.